

Bessans, le 27 mai 2021

Mode d'ouverture du Gîte Eté 2020

Les modalités d'ouverture ont été établies après les décisions gouvernementales qui nous permettent d'ouvrir quasi normalement à partir du 9 juin 2021. Bien sûr, si la situation évoluait favorablement (ou défavorablement), nous adapterions ces modalités.

1) Dates et conditions d'ouverture

Le gîte sera ouvert du 9/06 au 03/10, uniquement sur réservation (sauf cas de force majeure).

2) Capacité d'accueil et gestion des espaces communs

La capacité d'accueil sera diminuée et variera selon la composition des groupes logeant dans le gîte.

Toutes les chambres seront ouvertes à la location.

Selon les jours, le nombre de places en dortoirs variera selon la configuration des groupes. Dans un dortoir de 7, un maximum de 4 personnes ne se connaissant pas sera prévu.

Le salon Tv sera fermé.

Le salon jeux, livres et BD sera ouvert avec des restrictions. Les pensionnaires pourront prendre des livres, des BD ou des jeux et les déposeront après utilisation sur une table dédiée. Nous les isolons 24h avant de les remettre à leur place.

Nous demandons aux pensionnaires de stationner le moins de temps possible dans la cuisine commune, masqué bien sûr. Hormis les bouteilles, tous les aliments déposés dans les frigos communs devront être regroupés dans des sacs.

3) Gestion des familles et des groupes

Les familles et les groupes constitués seront considérés comme une cellule familiale. Cela signifie qu'aucune mesure barrière ne sera appliquée entre eux au sein du gîte.

A chaque cellule familiale est attribué pour le séjour une table (ou plusieurs tables) en salle à manger. Cette table servira pour le dîner, le petit-déjeuner et tous les autres moments de la

journée.

Nous demandons de respecter scrupuleusement cette mesure.

Le soir, à la fin du service, nous prendrons quelques minutes pour nettoyer les tables. Vous pourrez ainsi les utiliser à nouveau pour lire, jouer ou discuter.

Une seule personne représentera la cellule familiale lors de l'accueil et du paiement. Dans la mesure du possible, bien sûr.

4) Réservation et acompte

Nous demandons un acompte lors de la réservation. 10€/nuit/pers.

Si un membre du groupe contractait la Covid-19 et devait contraindre le groupe à annuler le séjour, nous demanderons un certificat médical. L'acompte sera alors remboursé (ou gardé pour une date ultérieure si les personnes le désirent).

Important : Nous (Sylvie, Céline et Bruno) pouvons contracter la Covid-19. Dans ce cas, le gîte ferme immédiatement et les réservations sont annulées. L'acompte sera remboursé en fonction des jours passés au gîte.

5) Mesures barrières

Au sein du gîte, nous laisserons le maximum de portes ouvertes en journée, même si cela est contraire aux règles de sécurité. Nous les fermerons le soir.

Lors de votre entrée dans le gîte, le lavage des mains est obligatoire avec le gel hydroalcoolique à disposition. Une seule personne par groupe pour l'accueil administratif.

Le masque est obligatoire quand vous entrez et quand vous circulez dans les espaces communs (couloirs et salle à manger).

De notre côté, nous nous engageons auprès de vous pour respecter les protocoles sanitaires édités par les pouvoirs publics et les représentants de notre profession.

6) Traçabilité

Nous vous invitons à posséder l'application « Tous AntiCovid » et à l'activer quand vous êtes pensionnaire.

Un cahier de rappel sera mis en place de manière numérique (QR Code à flasher avec l'application).

Un cahier papier sera disponible pour celles et ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas utiliser la version numérique.

Dans les deux cas, les données seront détruites 30 jours après les renseignements donnés.

L'été 2020 s'est très bien déroulé et les pensionnaires qui nous ont fait le plaisir de venir ont visiblement été satisfaits. Nous sommes persuadés qu'il en sera de même pour l'été 2021.

A bientôt !

Sylvie, Céline et Bruno